



HAL
open science

”La medida de la evolución de las desigualdades sociales y educativas en Francia a largo plazo”

Louis-André Vallet

► To cite this version:

Louis-André Vallet. ”La medida de la evolución de las desigualdades sociales y educativas en Francia a largo plazo”. *Perspectivas y fronteras en el estudio de la desigualdad social: movilidad social y clases sociales en tiempos de cambio*, pp.233-253, 2020, 9788474768336. hal-03095323

HAL Id: hal-03095323

<https://hal.science/hal-03095323v1>

Submitted on 15 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA MESURE DES EVOLUTIONS DES INEGALITES DES CHANCES SOCIALES ET SCOLAIRES EN FRANCE EN LONGUE PERIODE¹

Louis-André VALLET

Observatoire Sociologique du Changement (CNRS et Sciences Po)

Quelle a été l'évolution de l'inégalité des chances sociales dans la société française depuis le milieu du XX^e siècle ? Comment s'est transformée l'inégalité des chances scolaires, des générations nées autour de 1910 à celles qui ont vu le jour autour de 1970 ? Ces questions sont des questions *factuelles*. On peut donc espérer que la sociologie sera capable de leur apporter des réponses à la fois rigoureuses et précises, sur la base de méthodes d'analyse développées et reconnues dans la communauté scientifique internationale. C'est à ces questions que je voudrais m'efforcer de proposer des réponses, en me fondant sur l'analyse systématique des données d'enquêtes représentatives conduites en France par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques depuis les années cinquante ou soixante. Dans cet exposé, je chercherai donc à présenter des faits. Je m'efforcerai aussi de rendre intelligibles les méthodes statistiques qui permettent de les établir. Elles ont progressivement émergé au sein de la communauté des sociologues qui, de par le monde, étudient les phénomènes de stratification sociale et leurs transformations dans les sociétés modernes. Cette communauté internationale qui, au fil des années, est devenue mon groupe de référence professionnel correspond largement au Comité de Recherche 28 de l'Association Internationale de Sociologie. Ce comité est très actif depuis plus d'un demi-siècle puisqu'il a été créé dès 1950 à l'initiative de David Glass, sociologue anglais qui avait conduit, en Grande-Bretagne et un an plus tôt, la première enquête nationale de mobilité sociale.

M'efforçant d'établir des faits sur la longue période, je serai en revanche très bref sur l'évaluation et la réflexion proprement *sociales* à propos de ces faits. Par exemple, je ne me demanderai pas si, en matière de démocratisation de l'école ou de réduction de l'inégalité des chances sociales, il aurait été possible de faire mieux ou plus et par quels moyens. Ou encore, je n'évoquerai pas la question de savoir si les évolutions mesurées ont été à la hauteur des espérances des individus ou des moyens que la société y a consacrés. Non pas que le débat sur ces questions ne soit pas important, mais d'une part, il ne saurait être l'apanage des seuls scientifiques et d'autre part, il ne peut

1. L'essentiel de ce texte reprend une communication orale pour une conférence qui s'est tenue à la Sorbonne (Paris) en juin 1999. Il a été actualisé pour tenir compte de publications complémentaires et plus récentes. La version initiale française a été publiée dans : L.-A. Vallet, « La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période », in R. Boudon, N. Bulle et M. Cherkaoui (éd.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 2001, p. 187-206.

être, à mon sens, véritablement fécond que lorsque les faits ont été, au préalable, rigoureusement établis. Telle est la posture intellectuelle dans laquelle j'entame cet exposé, celle d'un sociologue qui, armé de ses méthodes, *croit* à la science et *croit* à la sociologie comme à une discipline *positive* dans laquelle l'analyse rigoureuse et opiniâtre des faits est un point de passage obligé pour progresser vers la compréhension et l'intelligibilité des sociétés.

I / UN CADRE ANALYTIQUE

Examiner quelle a été l'évolution de l'inégalité des chances sociales ou celle de l'inégalité des chances scolaires peut être accompli en retenant un cadre analytique à la fois très simple et très général : celui de l'étude de tableaux de contingence, c'est-à-dire de tableaux croisés. Si, dans une enquête statistique, les individus interrogés sont invités à décrire finement leur activité professionnelle et, ce faisant, la position sociale qu'ils occupent et si, en outre, on leur pose la question – habituelle dans les enquêtes françaises – « Quelle était la situation professionnelle de votre père (ou tuteur) à l'époque où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université ? », le croisement de ces deux informations suffit à construire une table de mobilité sociale, instrument d'analyse introduit dès 1904 par Paul Lapie en France ou Karl Pearson et Emily Perrin en Grande-Bretagne². Muni d'une collection de telles tables recueillies à des dates différentes, mais dans des nomenclatures homogènes, il est alors possible de se prononcer sur les tendances de l'inégalité des chances sociales en étudiant la variation temporelle de l'association statistique entre milieu d'origine et position occupée. On peut soutenir qu'une telle approche est générale : certes, elle ne dit rien des voies par lesquelles le milieu d'origine marque le devenir individuel, ni des transformations temporelles de ces voies, mais elle a le mérite de rendre visible la liaison *totale* entre point initial et point d'arrivée car aucune autre variable n'est introduite dans l'analyse. De telles données représentatives sur la mobilité sociale ont été collectées en France dès 1953 à l'initiative de Jacques Desabie³. En les complétant par d'autres, plus récentes, issues des enquêtes Formation et Qualification Professionnelle de 1970, 1977, 1985 et 1993, il m'a été possible d'étudier, pour les hommes et les femmes, l'évolution de la fluidité sociale, c'est-à-dire de l'inégalité des chances sociales, au sein de la société française sur une période de quarante ans. Je reviendrai sur les résultats de cette recherche qui ont été publiés dans la *Revue française de sociologie*⁴.

2. M. Cherkaoui, « Les effets sociaux de l'école selon Paul Lapie », *Revue française de sociologie*, 1979, 20(1), p. 239-255 ; D. Merllié, « Les travaux empiriques sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale », *Revue française de sociologie*, 1995, 36(1), p. 5-31.

3. J. Desabie, « L'enquête par sondage sur l'emploi de juin 1953 », *Bulletin mensuel de statistique*, nouvelle série, 1954, supplément octobre-décembre, p. 32-40 ; J. Desabie, « La mobilité sociale en France », *Bulletin de la SEDEIS*, 1^{er} novembre 1955.

4. L.-A. Vallet, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, 1999, 40(1), p. 5-64.

S'agissant de l'inégalité des chances scolaires, la même démarche peut être adoptée. Le tableau de contingence croisera alors le milieu d'origine des individus avec le diplôme le plus élevé qu'ils ont obtenu. En observant des individus suffisamment âgés – par exemple, âgés d'au moins vingt-cinq ans – cette dernière information sera connue avec une précision suffisante pour les besoins de l'analyse. L'évolution éventuelle de l'inégalité des chances scolaires pourra alors être décelée dans la comparaison de tels tableaux dressés pour des individus nés à différentes époques et regroupés par exemple en cohortes quinquennales de naissance. Là encore, on peut soutenir que cette approche a le mérite de la généralité. Elle ne se centre pas, au sein du système scolaire, sur tel ou tel *point de bifurcation*, pour reprendre une expression qu'utilisait Raymond Boudon dans *L'inégalité des chances*⁵. Cette dernière voie peut bien sûr être suivie au moyen d'analyses de régression logistique comme l'a proposé et réalisé pour les États-Unis le sociologue américain Robert Mare⁶, mais l'approche par les tableaux de contingence a pour elle de permettre d'appréhender en une *seule* analyse la totalité de la population et l'ensemble du système scolaire. Dans une recherche menée en collaboration avec Claude Thélot et dont j'évoquerai plus loin les principaux résultats, nous avons utilisé les cinq enquêtes Formation et Qualification Professionnelle conduites entre 1964 et 1993 ainsi que les enquêtes Emploi françaises de 1993 et 1997 pour conduire une telle analyse. Lorsque les données de ces différentes enquêtes sont rassemblées, nous raisonnons sur un ensemble de près de 245 000 individus appartenant à treize générations quinquennales. La première, la plus ancienne, est celle des hommes et femmes nés entre 1908 et 1912 ; la dernière, celle des individus qui ont vu le jour entre 1968 et 1972. Nous étudions donc l'évolution de l'inégalité des chances scolaires, dans la société française, à partir de données représentatives et sur une période de soixante ans, ce qui, à notre connaissance, n'avait jamais été accompli auparavant⁷.

2 / FLUIDITE SOCIALE ET DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT *VERSUS* MOBILITE OBSERVEE ET MASSIFICATION DE L'ECOLE

Les inégalités des chances scolaires et sociales peuvent donc être étudiées, dans leur évolution, à l'aide de tableaux de contingence, mais il faut encore être capable de surmonter une difficulté d'envergure. Même dans de tels tableaux, les variations éventuelles du niveau de l'inégalité des chances sociales et du niveau de l'inégalité des chances scolaires ne se laissent pas apercevoir à l'œil nu. Prenons l'exemple de la mobilité sociale. Dans une société qui se transforme continûment au cours du temps, l'importance relative des différentes catégories socioprofessionnelles varie. La distribution

5. R. Boudon, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1973 (2^{ème} éd. 1978, 3^{ème} éd. 1985).

6. R.D. Mare, « Social Background and School Continuation Decisions », *Journal of the American Statistical Association*, 1980, 75, p. 295-305 ; R.D. Mare, « Change and Stability in Educational Stratification », *American Sociological Review*, 1981, 46(1), p. 72-87.

7. C. Thélot, L.-A. Vallet, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, 2000, 334, p. 3-32.

des individus interrogés dans les diverses positions sociales comme celle de leurs ascendants évoluent donc d'un tableau de mobilité à l'autre. Il s'ensuit que, même recueillies à des dates proches, les données de deux tables peuvent révéler une mobilité *observée* en fait assez différente. Mais cela n'a pas forcément à voir avec une variation de l'inégalité des chances et peut provenir en réalité de la *seule* évolution générale de la société. Bref, il faut devenir capable de séparer l'analyse de la fluidité sociale ou de l'inégalité des chances sociales de celle de la mobilité observée. L'analyse temporelle de la fluidité sociale reflétera alors la variation de l'association *intrinsèque* entre le milieu d'origine des individus et la position sociale qu'ils occupent.

S'agissant de l'inégalité des chances scolaires, le problème est analogue. Dans la société française où la croissance de la scolarisation a été constante depuis plus d'un demi-siècle⁸, les tableaux croisant milieu d'origine et diplôme le plus élevé obtenu sont littéralement bouleversés au fil des cohortes. Cela renvoie évidemment et en premier lieu à l'élévation générale du niveau d'éducation et il faut ici devenir capable de séparer analytiquement ce qui a trait à cette massification de l'école et ce qui relève d'une véritable démocratisation de l'enseignement – entendue ici au sens strict d'une modification de la force *intrinsèque* du lien qui unit le milieu d'origine des individus et le diplôme le plus élevé qu'ils obtiennent. Dans un ouvrage publié en 1986, Antoine Prost distinguait démocratisation quantitative et démocratisation qualitative⁹. Je préfère, par souci de clarté, parler respectivement de massification et de démocratisation bien que, pour dire la vérité, je n'apprécie guère ce terme de « massification ».

Je voudrais ici recourir à des exemples très simples pour expliciter la manière dont, depuis le dernier quart du XX^e siècle, les sociologues de la mobilité sociale ont imaginé de procéder à ces séparations analytiques et sont ainsi devenus progressivement capables de traiter du *niveau* des inégalités des chances scolaires et sociales.

Soit par exemple une société fictive où n'existeraient que deux positions sociales – celle de cadre et celle d'ouvrier – et où la mobilité entre générations a été observée à deux dates entre lesquelles un processus de tertiarisation est intervenu – la part des positions disponibles au niveau cadre a crû de 25 % à 35 % (Tableau 1). Dans cette société, la mobilité observée a augmenté au cours du temps : en t2, 25 % des individus ont quitté la catégorie paternelle ; ils étaient 20 % seulement en t1 ; de même, parmi les fils d'ouvrier, les chances d'accès à la position de cadre se sont accrues, valant 25 % en t2 contre 16 % en t1. Cette augmentation de la mobilité observée est à porter au compte du processus de tertiarisation intervenu : en accroissant les possibilités d'accès à la position de cadre, il a

8. L. Chauvel, « La seconde explosion scolaire : diffusion des diplômes, structure sociale et valeur des titres », *Revue de l'OFCE*, 1998, 66, p. 5-36.

9. A. Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986 (2^{ème} éd. revue et augmentée 1992).

aussi augmenté l'écart entre la distribution socioprofessionnelle des fils et celle des pères et, par voie de conséquence, a fait augmenter la mobilité. En revanche, dans cette même société, l'inégalité des chances sociales *est demeurée strictement inchangée*. En effet, comme le montre la statistique présentée, en t2 comme en t1, les chances d'être cadre plutôt qu'ouvrier sont toujours 9 fois plus fortes pour les fils de cadre que pour les fils d'ouvrier. Cette statistique – qui se présente comme un rapport de deux rapports – est connue, dans la littérature de langue anglaise, sous le nom de *odds ratio*, ce qui peut être traduit par « rapport des chances relatives ». Elle vaudrait 1 dans le cas théorique d'une parfaite égalité des chances sociales, c'est-à-dire de l'indépendance statistique entre origine et position. On peut en outre démontrer que, parmi toutes les mesures d'association dans un tableau de contingence – et l'imagination des statisticiens sur ce point a été prodigieuse –, le *odds ratio* a la propriété remarquable de mesurer la force de l'association de manière *intrinsèque*, c'est-à-dire indépendamment des distributions marginales. Il est, pour cette raison, bien adapté à la description de la fluidité sociale ou de l'inégalité des chances sociales dans une société où les distributions socioprofessionnelles sont en constante évolution.

TABLEAU 1. - *Un exemple de constance de l'inégalité des chances sociales*

	<i>Position</i>	<i>Cadre</i>	<i>Ouvrier</i>	
Origine				
Cadre		125	75	200
Ouvrier		125	675	800
		250	750	1000
Date t1				
	<i>Position</i>	<i>Cadre</i>	<i>Ouvrier</i>	
Origine				
Cadre		150	50	200
Ouvrier		200	600	800
		350	650	1000
Date t2				

La mobilité observée a augmenté car :

– la proportion totale de mobiles vaut $(200 + 50) / 1000 = 25 \%$ en t2 contre $(125 + 75) / 1000 = 20 \%$ en t1 ;

– la proportion de fils d'ouvrier qui sont cadres vaut $200 / 800 = 25 \%$ en t2 contre $125 / 800 = 16 \%$ en t1.

Mais la fluidité sociale ou l'inégalité des chances sociales sont demeurées inchangées car, en t2 comme en t1, les chances d'être cadre plutôt qu'ouvrier sont toujours 9 fois plus fortes pour les fils de cadre que pour les fils d'ouvrier :

$$\frac{(125/75)}{(125/675)} = \frac{(150/50)}{(200/600)} = 9$$

Reprenons les mêmes données, mais en convenant cette fois que les colonnes des tableaux représentent le diplôme le plus élevé qu'ont obtenu les enfants (Tableau 2). Je supposerai en outre que, dans cette société fictive, le système scolaire se réduit à la préparation d'un unique examen – le baccalauréat – et tout se joue donc, pour les enfants, dans le fait d'être bachelier ou non bachelier. Les mêmes données présentent donc le lien entre origine sociale et éducation pour deux cohortes de naissance entre lesquelles la proportion totale de bacheliers a crû de 25 % à 35 %. Je ne reprendrai pas le raisonnement en détail, mais on voit bien qu'il y a eu massification de l'école – la part des bacheliers augmente chez les enfants de cadre comme chez les enfants d'ouvrier – alors qu'il n'y a pas eu démocratisation de l'enseignement : dans la première cohorte comme dans la seconde, les chances d'être bachelier plutôt que non bachelier sont toujours 9 fois plus fortes pour les enfants de cadre que pour les enfants d'ouvrier.

TABLEAU 2. - *Un exemple de constance de l'inégalité des chances scolaires*

	<i>Diplôme</i>	<i>Bachelier</i>	<i>Non bachelier</i>	
<i>Origine</i>				
Cadre		125	75	200
Ouvrier		125	675	800
		250	750	1000
Cohorte c1				
	<i>Diplôme</i>	<i>Bachelier</i>	<i>Non bachelier</i>	
<i>Origine</i>				
Cadre		150	50	200
Ouvrier		200	600	800
		350	650	1000
Cohorte c2				

Il y a eu massification de l'école car la proportion de bacheliers augmente parmi les enfants de cadre comme parmi les enfants d'ouvrier.

Mais il n'y a pas eu démocratisation de l'enseignement ou encore l'inégalité des chances scolaires est demeurée inchangée car, dans la cohorte c2 comme dans la cohorte c1, les chances d'être bachelier plutôt que non bachelier sont toujours 9 fois plus fortes pour les enfants de cadre que pour les enfants d'ouvrier :

$$\frac{(125/75)}{(125/675)} = \frac{(150/50)}{(200/600)} = 9$$

Mes exemples fictifs racontent donc l'histoire d'une société où la mobilité observée a augmenté, mais où l'inégalité des chances sociales est demeurée inchangée, ou encore l'histoire d'une société qui a connu une massification, mais non pas une démocratisation, de l'enseignement. Bien entendu, les sociétés réelles distinguent plus de deux positions sociales et comportent aussi des systèmes scolaires plus complexes, mais cela n'affecte en rien l'analyse. Les tableaux de contingence sont plus vastes ; l'association statistique entre variables est alors décrite par plusieurs – voire de nombreux – *odds ratios*, mais le point fondamental reste inchangé : l'invariance temporelle de l'inégalité des chances sociales ou scolaires correspond toujours à l'identité stricte des *odds ratios* homologues, au cours du temps ou au fil des cohortes.

3 / UNE LENTE PROGRESSION VERS LA MODELISATION DE LA VARIATION TEMPORELLE DE L'INEGALITE DES CHANCES

Comme on s'en doute, les données statistiques issues d'enquêtes réelles ne correspondent jamais à des cas aussi purs, notamment parce que, provenant d'études sur échantillons, elles sont affectées d'un aléa. Les sociologues de la mobilité sociale qui disposaient de deux ou plusieurs tables recueillies à des dates différentes avaient donc à répondre à la question suivante : à quel degré ces tables de mobilité sont-elles proches ou éloignées de la situation d'invariance temporelle de l'inégalité des chances ? La manière moderne de traiter cette question consiste à estimer des tableaux de mobilité qui ont pour propriété de reproduire *fidèlement* les distributions marginales des tables observées tout en contraignant les *odds ratios* à respecter *strictement* la situation d'invariance temporelle de la fluidité sociale. En procédant de cette façon, on rend donc opératoire l'idée d'une constance de l'inégalité des chances dans une société par ailleurs en évolution générale. Il reste alors à évaluer l'ampleur de la distance de ces données estimées à celles réellement observées.

Ce type d'analyse – assez sophistiqué – a été rendu possible grâce à la modélisation log-linéaire des tableaux de contingence. Cette méthode se développe pour l'essentiel dans les années soixante aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Elle est introduite en sociologie dès 1972 par Leo Goodman¹⁰ qui était à l'époque professeur de statistique et de sociologie à l'Université de Chicago ; il y consacre, dans *American Journal of Sociology*, un volumineux article intitulé « Un modèle général pour l'analyse des enquêtes ». Je crois pouvoir dire qu'à l'époque et en France, cet article est passé à peu près inaperçu : l'attention des sociologues français était beaucoup plus retenue par une autre méthode d'analyse des tableaux croisés – l'analyse factorielle des correspondances. Mais, dans le monde anglophone, les sociologues de la mobilité saisissent très rapidement l'apport de cette modélisation et

10. L.A. Goodman, « A General Model for the Analysis of Surveys », *American Journal of Sociology*, 1972, 77(6), p. 1035-1086.

s'en emparent dans leurs recherches. Dès le milieu des années soixante-dix, Robert Hauser¹¹ aux États-Unis et Keith Hope¹² en Grande-Bretagne testent ainsi, dans leur pays et sur données empiriques, l'hypothèse d'une constance temporelle de la fluidité sociale. La même méthode figure aussi en filigrane dans l'ouvrage que Claude Thélot¹³ a consacré, en 1982, à la mobilité sociale en France ; il la connaissait et l'utilisait. Et les tests empiriques réalisés ainsi de par le monde ont progressivement imposé la conclusion d'une très forte inertie de la fluidité sociale au sein des sociétés modernes. Elle avait été soulignée dès 1973 par Raymond Boudon dans *L'inégalité des chances* et constitue aussi une conclusion majeure de la vaste entreprise de comparaison internationale réalisée par Robert Erikson et John Goldthorpe¹⁴. Leur ouvrage, publié en 1992, s'intitule en effet *The Constant Flux* – le Flux constant.

Mais, que dans nombre de pays au monde l'hypothèse d'une constance temporelle de la fluidité sociale apparaisse comme une approximation fort raisonnable de la réalité ne doit pas être interprété trop strictement comme fournissant une *preuve absolue* de l'absence de changement en matière d'inégalité des chances sociales. C'est là tout l'écart qui peut exister entre approximation fort raisonnable et identité. On ne peut exclure en effet que la « lunette » utilisée n'ait pas été assez *puissante* pour détecter un éventuel changement, à la fois lent dans son occurrence et limité dans son ampleur. Ou encore, pour l'exprimer en d'autres termes, plus statistiques, on ne peut écarter trop rapidement l'éventualité d'une erreur de seconde espèce, c'est-à-dire le risque de ne pas conclure à une différence ou à un changement à partir d'un échantillon, alors que dans la réalité – c'est-à-dire dans la population dont l'échantillon a été extrait – cette différence ou ce changement existent. Et, sur ce point, les chercheurs en sont progressivement venus à penser que les modèles log-linéaires pouvaient manquer de puissance pour détecter une possible variation de la fluidité sociale : d'une part, l'introduction d'une interaction avec le temps consomme souvent beaucoup de paramètres ou de degrés de liberté ; d'autre part, elle ne s'interprète guère de façon univoque comme une modification *générale* de l'inégalité des chances.

On peut alors montrer qu'une bonne part des développements méthodologiques récents de la sociologie de la mobilité sociale a consisté en une lente progression vers la résolution de ce problème et la modélisation parcimonieuse d'une variation éventuelle de l'inégalité des chances. Cela débute, en

11. R.M. Hauser, J.N. Koffel, H.P. Travis et P.J. Dickinson, « Temporal Change in Occupational Mobility: Evidence for Men in the United States », *American Sociological Review*, 1975, 40(3), p. 279-297.

12. K. Hope, « Trends in the Openness of British Society in the Present Century », *Research in Social Stratification and Mobility*, 1981, 1, p. 127-170 (cette recherche a été présentée en 1974 à une conférence canadienne et en 1975 à un colloque britannique).

13. C. Thélot, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod, 1982.

14. R. Erikson et J.H. Goldthorpe, *The Constant Flux. A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

1979, par un article de Goodman¹⁵ qui, le premier, propose un modèle log-multiplicatif où, parmi plusieurs gammes de paramètres, un paramètre *unique* mesure la force générale du lien entre origine et position. Puis, en 1987 et dans *American Sociological Review*, Kazuo Yamaguchi¹⁶ imagine de décrire la différence de fluidité sociale entre deux tables au moyen d'un seul paramètre. La synthèse entre ces deux approches est réalisée en 1992 par Yu Xie¹⁷, professeur de sociologie à l'Université du Michigan. Le même modèle est d'ailleurs proposé, de façon indépendante et la même année, par Robert Erikson de l'Université de Stockholm et John Goldthorpe de l'Université d'Oxford. Il est depuis lors reconnu comme une avancée importante pour l'analyse comparative de la fluidité sociale, dans le temps ou entre sociétés. Cette évolution n'était d'ailleurs pas achevée : Leo Goodman et Michael Hout¹⁸, de l'Université de Berkeley, ont proposé dans *Sociological Methodology 1998* un nouveau modèle qui généralise ceux de Xie et de Yamaguchi et permet ainsi des descriptions plus fines de changements éventuels. Ce sont donc des sociologues, certes férus de méthodologie statistique mais sociologues tout de même, qui ont progressivement forgé les outils adaptés à l'analyse rigoureuse des évolutions de société qu'ils souhaitaient étudier.

Je voudrais ici être le moins technique possible, mais il faut bien aussi être précis. Dans le modèle log-linéaire de fluidité sociale constante, le logarithme d'un *odds ratio* quelconque s'exprime sous la forme d'une somme de paramètres qui ne dépendent que des origines et positions considérées, mais non pas du temps ; c'est en ce sens qu'il y a invariance temporelle de la fluidité sociale. Or, tout un chacun sait bien que la forme générale de l'inégalité des chances est dotée d'une grande stabilité temporelle : au fil des ans, ce sont toujours pour l'essentiel entre les *mêmes* catégories sociales que l'inégalité des chances apparaît la plus forte. Cela invite à distinguer entre la forme générale de l'inégalité des chances, c'est-à-dire sa structure, et son intensité. Il est donc raisonnable de permettre d'affecter à l'expression précédente un coefficient multiplicateur, variable dans le temps et qui traduira donc, à chaque date et par une seule valeur, le niveau général de l'inégalité des chances qui caractérise la société à cet instant. C'est précisément ce qu'accomplit le modèle de Xie ou modèle UNIDIFF – dans la terminologie d'Erikson et Goldthorpe. Si ce paramètre est conventionnellement fixé à 1 pour la table de mobilité de la première date, l'estimation, à une date ultérieure, d'un paramètre inférieur à 1 s'interprétera comme le fait que l'inégalité des chances a *diminué* dans la société considérée ; inversement, un paramètre estimé supérieur à 1 correspondra à une augmentation, au cours du temps, de l'inégalité des chances.

15. L.A. Goodman, « Simple Models for the Analysis of Association in Cross-Classifications Having Ordered Categories », *Journal of the American Statistical Association*, 1979, 74, p. 537-552.

16. K. Yamaguchi, « Models for Comparing Mobility Tables: Toward Parsimony and Substance », *American Sociological Review*, 1987, 52(4), p. 482-494.

17. Y. Xie, « The Log-Multiplicative Layer Effect Model for Comparing Mobility Tables », *American Sociological Review*, 1992, 57(3), p. 380-395.

18. L.A. Goodman et M. Hout, « Statistical Methods and Graphical Displays for Analyzing How the Association Between Two Qualitative Variables Differs Among Countries, Among Groups, or Over Time: A Modified Regression-Type Approach », *Sociological Methodology*, 1998, 28, p. 175-230.

4 / UNE LENTE EROSION DE L'INEGALITE DES CHANCES SOCIALES EN FRANCE DEPUIS LE MILIEU DU VINGTIEME SIECLE

Pensant depuis longtemps qu'en matière de macrosociologie les résultats empiriques valent ce que valent les méthodes utilisées pour les établir, je me suis efforcé de présenter celles-ci. Je voudrais maintenant aborder ce qu'elles nous apportent comme connaissances nouvelles sur l'évolution de la société française.

Sur les tables de mobilité obtenues pour les hommes français, âgés de 35 à 59 ans et ayant un emploi, le paramètre du modèle UNIDIFF, fixé à 1 en 1953, est estimé à 0,905 en 1970, 0,872 en 1977, 0,851 en 1985 et 0,806 en 1993. On détecte donc, pour la société française, une érosion lente et statistiquement très significative du niveau général de l'inégalité des chances sociales. Cette évolution paraît si régulière qu'elle peut même être résumée par un paramètre unique qui décrit alors une tendance linéaire : cela conduit à dire que, mesuré par le logarithme des *odds ratios*, le niveau général de la fluidité sociale s'est accru au rythme de 0,5 % par an durant quarante ans. Cette lente érosion de l'inégalité des chances peut être mise au jour, avec la même ampleur, sur les tables de mobilité féminines ; elle peut être détectée sur des périodes de temps plus courtes et ne varie que très peu avec la nomenclature des positions sociales retenue ou l'inclusion des chômeurs, des préretraités et des étrangers dans l'analyse. Ces résultats – que j'ai obtenus à partir des enquêtes Formation et Qualification Professionnelle – ont été publiés dans la *Revue française de sociologie* et Michel Forsé les a aussi confirmés à partir des enquêtes Emploi de 1982 et 1997¹⁹.

Il est possible d'en donner des traductions plus concrètes, par exemple la suivante. En 1977, les chances d'être cadre ou profession intellectuelle supérieure plutôt qu'ouvrier étaient 90 à 100 fois plus fortes pour les hommes de la première origine sociale que pour ceux de la seconde. Le même *odds ratio* vaut environ 70 en 1985 et est de l'ordre de 40 à 50 en 1993. Ou encore cette autre traduction, plus générale. Parmi les quelque douze millions de Français, hommes et femmes, âgés de 35 à 59 ans et qui ont un emploi en 1993, près d'un demi million – c'est-à-dire à peu près 4 % – occupent des positions sociales qui n'auraient pas été les leurs en l'absence de cette augmentation de la fluidité sociale en quarante ans. Cette proportion – dont j'ai quelque raison de penser qu'elle est un peu sous-estimée – n'est certes pas considérable, mais on ne saurait non plus la tenir pour négligeable ou anodine. En particulier, on peut estimer à environ cent quarante mille le nombre de fils et filles d'ouvriers qui, en 1993 et du seul fait de cette évolution, font autre chose que d'être ouvriers ou employés et la majorité d'entre eux sont devenus cadres supérieurs ou cadres moyens.

19. M. Forsé, « French Trends in Social and Educational Opportunities, 1982-1997 », *The Tocqueville Review*, 1998, 19(1), p. 173-186.

Supposons que l'on introduise le diplôme le plus élevé obtenu comme variable intermédiaire entre origine et position sociales. Une partie, mais non pas la totalité, de l'effet du milieu d'origine sur la position occupée s'exerce par l'intermédiaire de l'éducation. L'explication de la lente érosion de l'inégalité des chances sociales peut alors suivre quatre pistes qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre : un affaiblissement de la force du lien existant, à diplôme contrôlé, entre origine et position sociales, c'est-à-dire un affaiblissement de l'effet « direct » du milieu d'origine sur la position occupée ; une diminution de l'inégalité des chances scolaires, c'est-à-dire de la force du lien qui unit milieu d'origine et niveau d'éducation atteint ; une transformation de l'association statistique entre diplôme obtenu et position sociale occupée, à origine sociale contrôlée, c'est-à-dire un changement dans l'avantage relatif que procure l'éducation pour l'accès aux positions sociales ; enfin, un effet de composition qui, du fait de la croissance de la scolarisation, accroîtrait le poids relatif des groupes les plus diplômés dans lesquels l'association partielle entre origine et position sociales est la plus faible – un résultat de cette nature a en effet été mis en évidence aux États-Unis²⁰. Avant de présenter une analyse empirique générale de la contribution de ces quatre hypothèses explicatives, je me concentrerai sur la seconde en évoquant les principaux résultats de la recherche que Claude Thélot et moi-même avons conduite sur l'évolution historique de l'inégalité des chances scolaires en France.

5 / ENTRE LES GENERATIONS 1910 ET 1970, UN AFFAIBLISSEMENT LENT ET IRREGULIER DE L'INEGALITE DES CHANCES SCOLAIRES

Pour les hommes et femmes des treize générations quinquennales comprises entre 1908 et 1972, nous observons le milieu d'origine par la profession du père dans les huit catégories suivantes : agriculteurs exploitants ; artisans et petits commerçants ; gros indépendants et cadres supérieurs ; enseignants et assimilés ; cadres moyens ; employés ; contremaîtres et ouvriers qualifiés ; ouvriers non qualifiés et agricoles enfin. Nous distinguons par ailleurs sept niveaux de diplôme : aucun diplôme ou non déclaré ; certificat d'études primaires (CEP) ; brevet élémentaire ou brevet d'études du premier cycle (BEPC) (sans diplôme technique) ; certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou diplôme de niveau équivalent ; baccalauréat ou diplôme de niveau équivalent ; diplôme d'une ou deux années après le baccalauréat (y compris les diplômes pédagogiques, paramédicaux ou sociaux) ; enfin, diplôme d'au moins trois années après le baccalauréat. Après l'estimation du modèle UNIDIFF sur l'ensemble formé par les treize tableaux origine-diplôme, le paramètre log-multiplicatif qui résume l'évolution de l'inégalité des chances scolaires peut être représenté dans le graphique suivant (Figure 1).

20. M. Hout, « More Universalism, Less Structural Mobility: the American Occupational Structure in the 1980s », *American Journal of Sociology*, 1988, 93(6), p. 1358-1400.

Alors qu'aucune tendance au déclin de l'inégalité devant l'enseignement n'est visible en France pour les générations nées entre 1908 et 1927, celle-ci pointe dans la génération 1928-1932 et se trouve confirmée à la suivante. On rappellera ici que c'est en 1930 que la loi de finances instaure la gratuité des études secondaires dans les classes de sixième, mesure qui s'étend progressivement et atteint en 1933 toutes les classes secondaires²¹. Entre la génération quinquennale 1935 et la suivante, le progrès vers l'égalité des chances est remarquable ; il se prolonge ensuite, de manière progressivement atténuée, jusqu'à la génération 1948-1952. Dans la société française, ce sont donc les générations nées autour des années quarante qui ont connu les grandes heures de la démocratisation de l'enseignement. S'agissant des générations quinquennales 1955, 1960 et 1965, la courbe se prolonge en une sorte de plateau, manifestant ainsi une quasi-stagnation de la démocratisation. Les progrès de cette dernière reprennent enfin pour les individus nés entre 1968 et 1972 – on atteint en effet le point le plus bas de la courbe – mais, au moment de la publication de l'article (Thélot et Vallet, 2000), il était encore trop tôt pour savoir si ce mouvement s'était avéré durable²².

La même analyse peut être reproduite en distinguant cette fois, au sein de la modélisation statistique, les données masculines et féminines (Figure 2). Les tendances temporelles qui viennent d'être décrites sont alors nettement confirmées pour chacun des sexes, mais deux faits nouveaux surgissent avec une grande clarté : d'une part, jusqu'aux générations nées vers le milieu des années trente, l'inégalité des chances scolaires était considérablement plus forte parmi les jeunes femmes que parmi les jeunes hommes ; d'autre part, les progrès historiques de la démocratisation en France ont été nettement plus prononcés dans la population féminine et l'on remarque même que, pour la première fois, la génération 1968-1972 laisse apparaître une inégalité des chances scolaires légèrement plus faible parmi celles-ci que parmi leurs homologues masculins.

Il est légitime de se demander à quel degré les résultats précédents sont sensibles à la nomenclature de diplômes retenue. On peut en effet avoir à l'esprit les interrogations suivantes : y a-t-il encore un sens à distinguer, dans la génération 1968-1972, les titulaires du CEP et ceux qui n'ont aucun diplôme ? ou encore, pour les générations les plus anciennes, est-il légitime d'établir une césure dans l'ensemble des titulaires de titres supérieurs au baccalauréat ? Il est possible d'apporter une réponse empirique en réitérant la modélisation après avoir regroupé, au préalable, les diplômes extrêmes – aucun diplôme et CEP d'un côté, diplôme d'une ou deux années et diplôme d'au moins trois années après le baccalauréat de l'autre (Figure 3). La dynamique temporelle de l'inégalité des chances

21. A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

22. Un article récent de Julie Falcon et Pierre Bataille utilise toutes les enquêtes Emploi françaises entre 1982 et 2014 pour étudier l'évolution de l'inégalité des chances scolaires dans la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour les cohortes nées entre 1918 et 1984. Il conclut au fait que l'inégalité des chances a diminué, y compris pour les niveaux les plus élevés et les plus sélectifs, tels que les *Grandes écoles*, dans les cohortes récentes.

scolaires réapparaît encore sous la même forme. Cela atteste que les résultats précédents sont dotés d'une grande robustesse.

On peut enfin imaginer d'entériner une possible dévalorisation des diplômes, intervenue pour les individus nés après 1952. Dans ce schéma, la possession du CEP dans les générations récentes serait l'équivalent fonctionnel de l'absence de diplôme pour les générations anciennes. De même, le Brevet ou BEPC des jeunes générations correspondrait à l'ancien CEP, etc. Seule la valeur des diplômes techniques demeurerait inchangée. La modélisation qui prend en compte cette possible dévalorisation fait bien apparaître un léger dôme à partir de la première génération concernée – celle de 1953-1957 – mais il reste toujours que le point le plus bas est obtenu pour la dernière génération (Figure 4). C'est donc encore dans celle-ci que l'inégalité des chances scolaires apparaît la moins forte.

Dans cette étude sur des données représentatives nationales, Claude Thélot et moi-même avons donc confirmé et étendu les résultats de deux recherches antérieures, publiées en 1986. La première provient des États-Unis. Herbert Smith et Maurice Garnier²³ y étudiaient la même question sur l'enquête Formation et Qualification Professionnelle de 1970, à l'aide du modèle log-multiplicatif de Goodman. Ils concluaient – je cite en traduisant – à « un déclin notable de la forte association entre profession du père et diplôme obtenu parmi les cohortes nées dans les années quarante » (p. 339). Cet article rectifiait d'ailleurs une autre publication, parue deux ans plus tôt, du même Maurice Garnier qui avait conclu à une absence de changement en raison de l'utilisation d'une méthode statistique insuffisamment puissante²⁴. La seconde recherche est celle d'Antoine Prost sur l'agglomération d'Orléans²⁵. Observant que les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale n'étaient pas assez homogènes pour répondre à la question de savoir si l'enseignement s'était démocratisé, il avait imaginé de conduire une étude monographique sur les établissements secondaires de l'agglomération d'Orléans. À partir de huit coupes chronologiques entre 1947-1949 et 1980-1981, il concluait que la démocratisation avait été bel et bien engagée, mais qu'elle s'était interrompue aux lendemains des grandes réformes du début des années soixante qui, en unifiant le système, l'avaient semble-t-il rigidifié. Le quasi-plateau que j'ai présenté précédemment et à plusieurs reprises pour les générations quinquennales 1955, 1960 et 1965 corrobore cette conclusion sur données nationales, mais la démocratisation pourrait avoir repris à partir de la dernière génération, celle des individus nés entre 1968 et 1972.

J. Falcon et P. Bataille, « Equalization or Reproduction? Long-Term Trends in the Intergenerational Transmission of Advantages in Higher Education in France », *European Sociological Review*, 2018, à paraître (<https://doi.org/10.1093/esr/jcy015>).

23. H.L. Smith et M.A. Garnier, « Association Between Background and Educational Attainment in France », *Sociological Methods and Research*, 1986, 14(3), p. 317-344.

24. M.A. Garnier et L.E. Raffalovich, « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, 1984, 57(1), p. 1-11.

25. A. Prost, 1986, *op. cit.* ; A. Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1992 (2^{ème} éd. augmentée 1997).

6 / MASSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT : DEUX MECANISMES FONDAMENTAUX POUR EXPLIQUER LA CROISSANCE DE LA FLUIDITE SOCIALE EN FRANCE

Pour conduire un test empirique général des quatre hypothèses explicatives évoquées plus haut et mettre au jour les ressorts principaux de la lente érosion de l'inégalité des chances sociales en France, il faut réexaminer la variation historique de la mobilité sociale en changeant de perspective, c'est-à-dire en l'étudiant au fil des cohortes de naissance plutôt qu'au fil des enquêtes. C'est ce qui a été accompli dans un article récent qui, à partir des enquêtes Formation et Qualification Professionnelle de 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003, distingue, pour les hommes et les femmes, six générations de naissance, de la plus ancienne (1906-1924) à la plus récente (1965-1973)²⁶.

On confirme en premier lieu que la réduction de l'inégalité des chances sociales en France, mise au jour plus haut pour la seconde moitié du XX^e siècle, correspond bien au remplacement de cohortes anciennes « moins fluides » par des cohortes récentes « plus fluides », c'est-à-dire pour lesquelles le lien intrinsèque entre origine et position sociales est un peu desserré. Cette ouverture sociale accrue est assez clairement visible à partir de la cohorte 1935-1944. Elle est par ailleurs plus ample dans la partie féminine de la population active : un accroissement de 42 % de la fluidité sociale – tel que mesuré sur l'échelle appropriée, bien que fort abstraite, du logarithme des *odds ratios* – comparé à une augmentation de 19 % ou 26 % parmi les hommes, selon que l'on considère la première ou la deuxième cohorte comme point de départ. On met aussi au jour un effet d'âge : la fluidité sociale tend à s'accroître, ou l'association statistique entre origine et position sociales tend à être plus faible, quand les répondants sont enquêtés à un âge plus élevé, c'est-à-dire à un stade plus avancé de leur carrière professionnelle, mais, de manière suggestive, cette variation s'avère nettement plus limitée parmi les femmes que parmi les hommes.

Tout en confirmant la réduction de l'inégalité des chances scolaires analysée plus haut, la même étude éclaire également deux autres mécanismes. D'une part, l'association statistique entre niveau d'éducation et position sociale occupée s'est affaiblie, au fil des cohortes, dans la société française. Le mouvement a débuté plus tôt parmi les femmes – la cohorte 1925-1934 – que parmi les hommes – la cohorte 1935-1944 – et a été aussi plus marqué pour les premières que pour les seconds – une réduction de 45 % contre 25 % dans l'échelle des logarithmes des *odds ratios*. Il y a donc bien eu, dans la société française, une réduction tendancielle de l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation. D'autre part, il existe bien un effet d'interaction entre origine sociale, éducation et position sociale. En d'autres termes, l'association statistique entre origine et position sociales – ou

26. L.-A. Vallet, « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France : le rôle de l'éducation », *Revue de l'OFCE*, 2017, 150, p. 27-67.

l'effet « direct » de la première sur la seconde – varie avec le niveau d'éducation atteint. De façon générale, cet effet ascriptif est plus faible lorsque les répondants détiennent un niveau d'éducation plus élevé²⁷. Presque monotone parmi les hommes, la variation log-multiplicative l'est même totalement parmi les femmes et, une fois de plus, elle s'avère nettement plus ample dans la partie féminine de la population active – une réduction de l'effet ascriptif de 66 % entre les catégories « au plus le certificat d'études primaires » et « un diplôme de l'enseignement supérieur long » – que dans la partie masculine – une réduction de 41 %. Cette interaction, combinée au fait que l'expansion de l'enseignement a progressivement accru la taille relative des groupes plus diplômés, crée un effet de composition qui a pu lui-même contribuer à la réduction de l'inégalité des chances sociales en France.

Il est alors possible de conduire une analyse contrefactuelle ou de simulation pour évaluer la contribution relative des différents mécanismes explicatifs à la croissance de la fluidité sociale en France. Le principe général est le suivant. On part d'un modèle très simple (*Baseline*) qui n'incorpore que des hypothèses élémentaires : le niveau d'éducation dépend seulement de l'origine sociale ; la position sociale occupée dépend de la cohorte de naissance et elle dépend aussi de l'origine sociale, du niveau d'éducation atteint et de leur interaction. On commence par simuler les conséquences de ces hypothèses de base sur la variation de la fluidité sociale au fil des cohortes. Puis l'on introduit tour à tour dans le modèle les termes associés aux différents mécanismes explicatifs afin de mettre au jour, de manière analogue, leur impact spécifique sur la variation de la fluidité sociale. Les termes sont introduits dans l'ordre suivant : massification ou expansion de l'enseignement, et l'effet de composition associé (*Expand*), démocratisation ou réduction de l'inégalité des chances scolaires (*Equalize*), variation de l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation (*EducReturn*), variation de l'effet direct de l'origine sociale sur la position occupée (*OriginReturn*), enfin les derniers termes qui permettent de saturer le modèle et reproduisent ainsi la variation *observée* de la fluidité sociale (*Saturated*). La Figure 5 présente de manière synthétique le résultat général de cette analyse : entre les courbes *Baseline* et *Saturated*, on peut y lire l'importance relative de la contribution des quatre mécanismes explicatifs.

Pour les hommes comme pour les femmes et que l'on considère les cohortes 1945-1954, 1955-1964 ou 1965-1973, ce sont bien les deux changements relatifs à l'éducation qui ont produit l'essentiel de la croissance de la fluidité sociale en France. Leur importance relative s'est toutefois transformée. Pour les hommes et femmes nés entre 1945 et 1954, l'effet de la démocratisation de l'enseignement est plus important que celui de sa massification, mais il en va à l'inverse dans les deux cohortes les plus récentes où le dernier effet (*Expand*) domine nettement le premier (*Equalize*). Comparativement,

27. Le même résultat avait déjà été entrevu dans une publication antérieure :

L.-A. Vallet, « Change in Intergenerational Class Mobility in France from the 1970s to the 1990s and its Explanation: An Analysis Following the CASMIN Approach », in R. Breen (ed.), *Social Mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 115-147.

l'affaiblissement de l'avantage relatif que procure le diplôme pour l'accès aux positions sociales (*EducReturn*) a très peu affecté la variation de la fluidité sociale, probablement parce qu'il a concerné les hommes et femmes de tous les milieux d'origine assez uniformément. Enfin, alors que, parmi les hommes, la variation de la fluidité sociale au fil de l'âge est au moins aussi importante que celle qui sépare la cohorte la plus ancienne et la plus récente, son ampleur est fortement réduite parmi les femmes et bien en-deçà de la variation entre les cohortes extrêmes.

7 / CINQ CONCLUSIONS SYNTHETIQUES

J'achèverai cet exposé en énonçant, sous une forme synthétique, cinq conclusions.

1. – En France, depuis le milieu du XX^e siècle, la mobilité sociale observée a beaucoup augmenté. Sur la même période, l'inégalité des chances sociales a connu une érosion continue et très lente ou encore la fluidité sociale a légèrement augmenté.

2. – En France, depuis les générations nées dans les premières décennies du XX^e siècle, la croissance de la scolarisation a été forte et le niveau général d'éducation a nettement augmenté. Le système éducatif s'est en quelque sorte « massifié ». Sur la même période, l'inégalité des chances scolaires s'est un peu réduite, mais cette diminution n'a pas été régulière. Ou encore, la démocratisation de l'enseignement a été réelle à certains moments, mais a été stoppée – ou quasiment stoppée – à d'autres.

3. – Je n'ai pas une vision enchantée de l'augmentation de la fluidité sociale ou de la diminution de l'inégalité des chances scolaires. Cela conduit en vérité à ce que les individus vivent dans une société plus *compétitive*, mais c'est aussi une société où le déterminisme social est moins fort, c'est-à-dire une société où les « jeux » sont un peu moins faits au départ qu'ils ne l'étaient il y a quelques décennies et ce point a, à mes yeux, davantage d'importance que le précédent.

4. – Selon les différentes analyses que j'ai présentées, les diminutions des inégalités des chances sociales et scolaires ont été du même ordre de grandeur. Cela conduit à relire l'interrogation qui formait le socle de l'ouvrage que Raymond Boudon consacrait à ces questions, il y a maintenant plus de quarante ans. Dans l'avant-propos de la seconde édition, l'auteur précisait qu'un de ses objectifs essentiels était de rendre compte d'un certain nombre de résultats difficilement explicables dans le cadre des théories disponibles, et notamment du paradoxe suivant : « (...) toutes les sociétés industrielles sont caractérisées depuis plusieurs décennies par une diminution lente certes, mais non négligeable et régulière de l'inégalité des chances devant l'enseignement. Pourtant, cette diminution n'a eu que des effets modestes sur le niveau de l'héritage social. » (1978, p. I). Les analyses empiriques que j'ai présentées conduisent à penser qu'en réalité, il n'y avait pas, dans la société française, de paradoxe dû à la coexistence d'une diminution non négligeable et régulière de l'inégalité des chances scolaires et d'une faible, voire inexistante, modification de l'inégalité des chances sociales. Ou encore, le paradoxe provenait uniquement du fait que l'on envisageait l'augmentation

générale des taux d'accès aux différents niveaux du cursus comme l'indice d'une démocratisation de l'école alors qu'elle n'était en vérité que le signe le plus tangible de sa massification. Sur un autre plan, celui de la stabilité ou de la modification temporelle de l'inégalité des chances sociales, Jacques Lautman²⁸ avait bien exprimé, dès 1986, qu'il n'était pas aisé de faire tenir ensemble la théorie générale développée par Raymond Boudon et certains résultats empiriques, dus à Claude Thélot, qui montraient une lente augmentation de la fluidité sociale dans la société française.

5. – Enfin, les réflexions d'épistémologie des sciences valent aussi pour la sociologie et les sciences sociales. Lorsque nous étudions le changement social et que nous nous intéressons plus particulièrement à des relations statistiques dotées d'une très forte inertie – parce qu'elles sont situées au cœur même de l'organisation sociale – nous sommes confrontés à un problème de puissance de nos instruments d'analyse. En d'autres termes, nous courons le risque de ne pas apercevoir un changement qui, tout en étant réel, reste ténu et se produit lentement. Ce n'est en réalité rien d'autre que le problème de l'astronome et de sa lunette et, en matière de macrosociologie quantitative, c'est souvent le modèle statistique retenu pour l'analyse qui joue le rôle de la lunette.

28. J. Lautman, « La mobilité sociale par l'éducation : variations dans le temps », in J. Lautman et L. Roussel (éd.), *Démocratie et sociologie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 279-291.

Figure 1 - Modèle Unidiff ou modèle de Xie (1992)
- 8 origines sociales x 7 niveaux de diplôme et 13 générations quinquennales -
Enquêtes FQP de 1964 à 1993 et enquêtes Emploi de 1993 et 1997 (N=240 367)

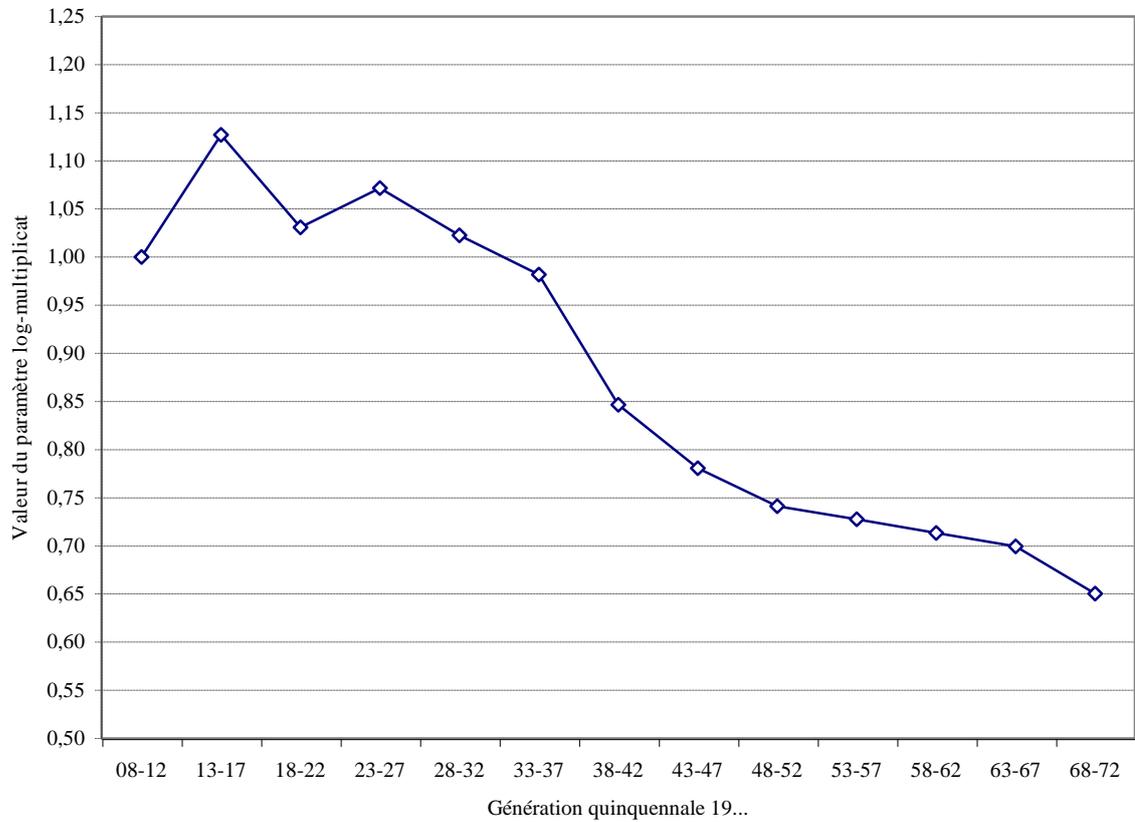


Figure 2 - Modèle Unidiff ou modèle de Xie (1992)
 - 8 origines sociales x 7 niveaux de diplôme et 13 générations quinquennales
 (en distinguant les deux sexes) -
 Enquêtes FQP de 1964 à 1993 et enquêtes Emploi de 1993 et 1997 (N=240 367)

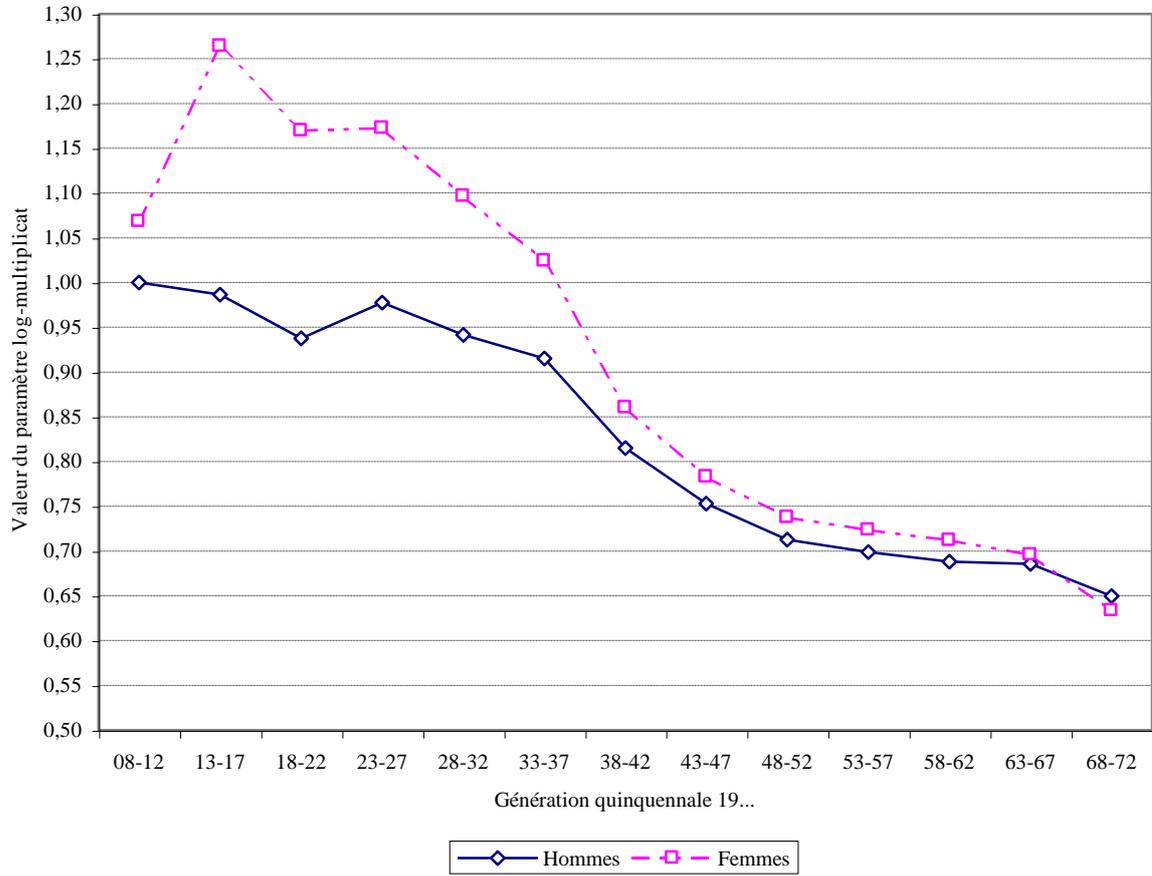


Figure 3 - Modèle Unidiff ou modèle de Xie (1992)
- 8 origines sociales x 5 niveaux de diplôme et 13 générations quinquennales -

Enquêtes FQP de 1964 à 1993 et enquêtes Emploi de 1993 et 1997 (N=244 591)

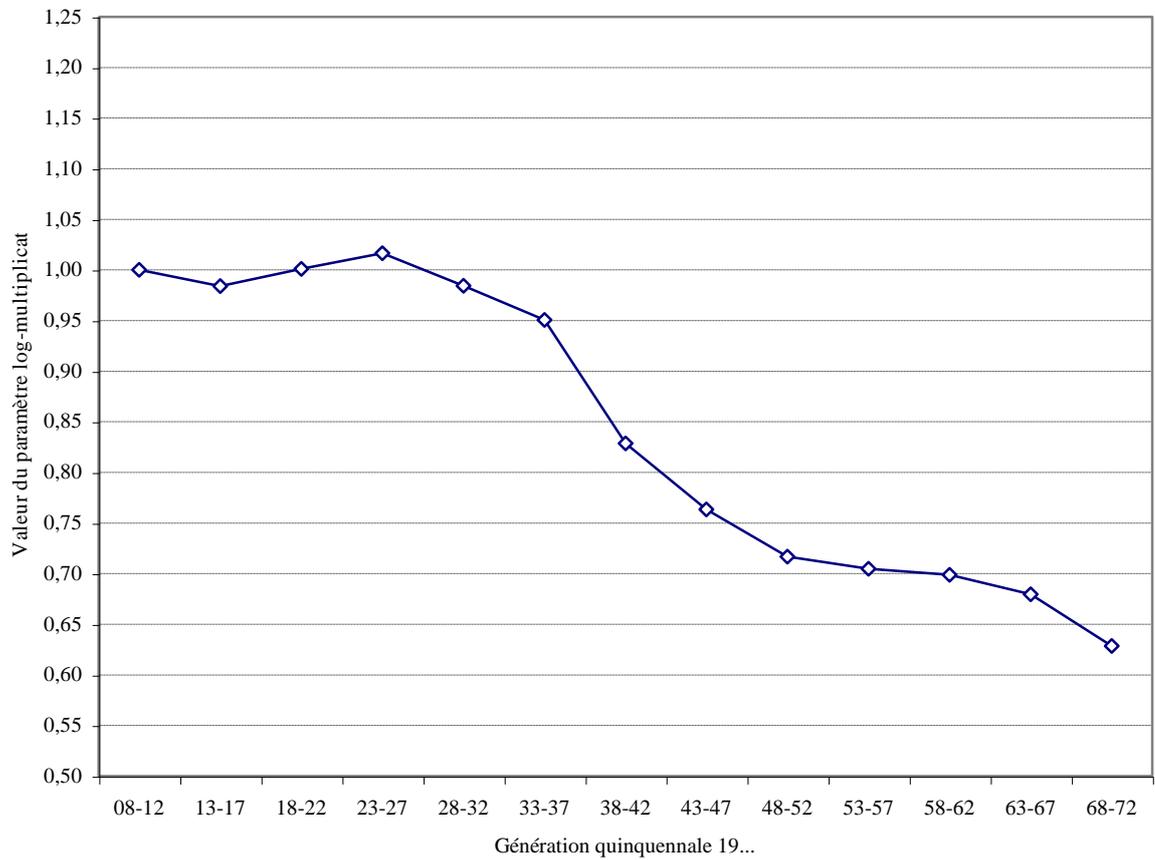


Figure 4 - Modèle Unidiff ou de Xie (1992)
 - 8 origines sociales x 6 niveaux de diplôme et 13 générations quinquennales
 (en entérinant une dévalorisation des diplômes pour ceux nés après 1952) -
 Enquêtes FQP 1964 à 1993 et Emploi 1993, 1997 (N=244 591)

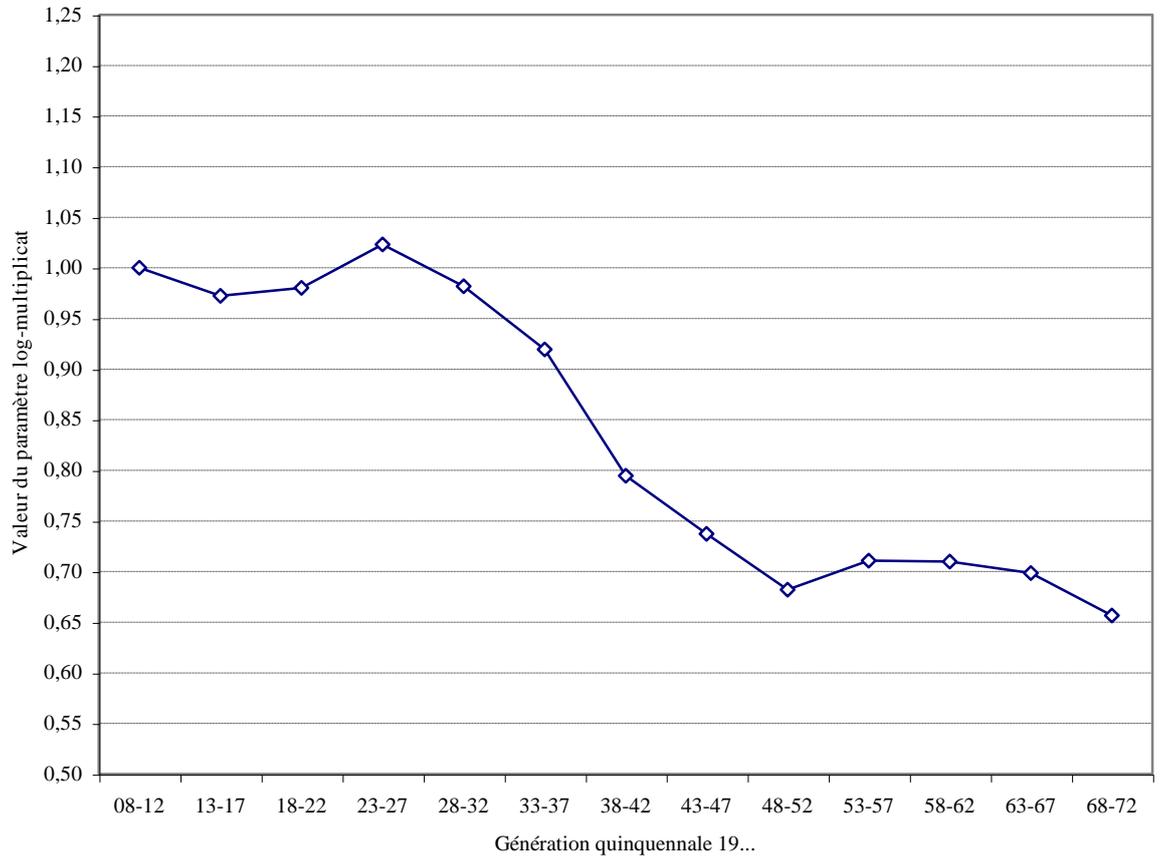
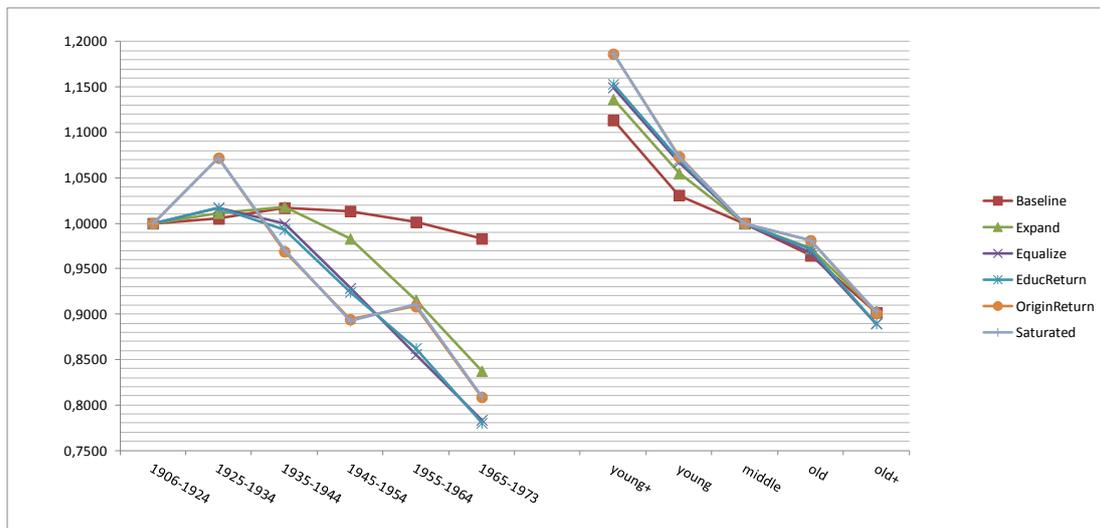
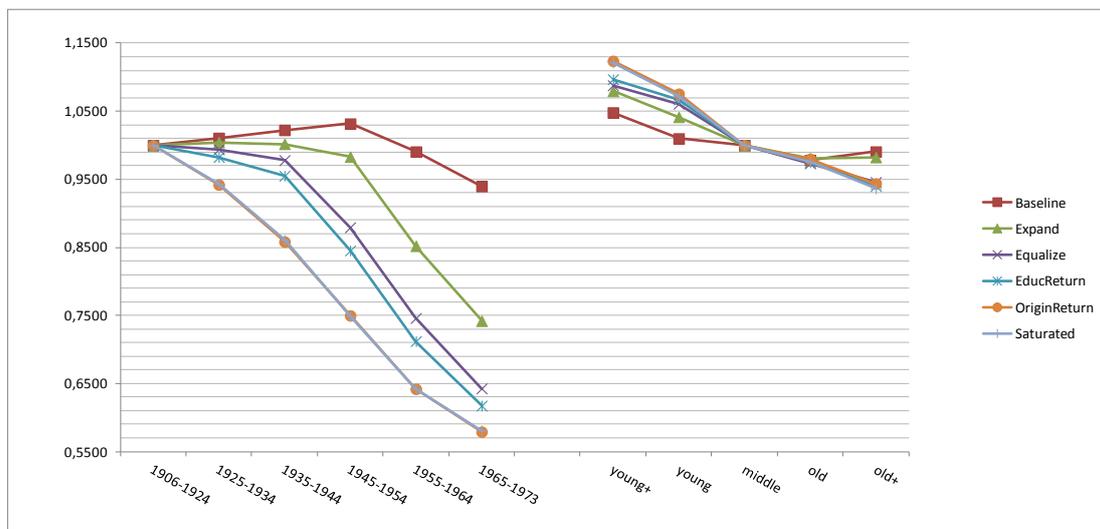


Figure 5 - Contribution des quatre mécanismes à la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes

Hommes



Femmes



Les simulations sont effectuées sur le tableau de contingence CAOED, i.e., en autorisant des effets d'âge, et les tendances de la fluidité sociale sont estimées sur les tableaux CAOD qui en résultent en imposant une structure additive à la variation selon la cohorte et l'âge.